



OBJET:
**Création et accompagnement d'un Cabaret participatif pour les
Thés dansants
Le 20 et 21 décembre 2024**

CAHIER DES CHARGES

Date de candidature : du 19 août au 30 septembre 2024 à 9h

1 - Présentation

Les Thés Dansants, sont un rendez-vous incontournable de la fin d'année, un temps unique et festif pour les personnes de plus de 65 ans. C'est le moment pour chacun de se retrouver et de passer un moment conviviale autour d'un repas/goûté, d'un spectacle et d'un bal populaire.

En 2024, La Ville de Grenoble organise les thés dansants au Palais des Sports Pierre Mendès France situé 14 boulevard Clemenceau 38 000 Grenoble le vendredi 20 décembre après midi et samedi 21 décembre en soirée.

La Ville de Grenoble recherche :

- Un cabaret participatif d'une durée d'environ 1h pour les deux jours de l'événement coordonnée par un artiste ou chorégraphe ou collectif ou regroupement d'artistes.

2 – Mode de passation

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3 – Objet de la prestation

I. Contenu de la proposition artistique

- Forme artistique libre (Comédie musical, théâtre, chant, danse, clown, etc.)
- Contenu de la proposition libre, il faudra cependant faire un lien avec la thématique des 80 ans de la libération.
- Coordinée un passage avec un duo d'artistes transformiste (sélectionné par la Ville de Grenoble)
- Mélanger des professionnels avec des bénévoles

II. Organisation et répétitions

- Le lieu des répétitions avec les bénévoles est pris en charge par la Ville de Grenoble : la Maison des habitants bois d'artas, 1 Chem. Bois d'Artas, 38000 Grenoble
- Le nombre de répétition dépendra de la nécessité artistique cependant un maximum de 15h de répétition soit 6 créneaux de 2h30 avec les bénévoles devra être respecté.
- Les dates des créneaux de répétition sont déjà connues : les jeudis 7, 14, 21, 28 novembre et 5 et 12 décembre. Les horaires sont à définir entre le prestataire et la Ville de Grenoble.
- Une répétition générale, en plus, pourra avoir lieu au palais des sports le 19 décembre après 16h
- La ville de Grenoble mobilisera les publics et s'engage, dans la mesure du possible, à trouver une dizaine de participants bénévoles âgés de plus de 65 ans.

4 – Condition de participation

Conditions générales

- Votre proposition artistique devra être adaptée aux bénévoles de plus de 65ans et pour un public de plus de 65 ans
- Votre participation fera l'objet d'une rémunération de la part de la Ville. Dans ce cadre, la Ville sera attentive à la juste rémunération des personnels intervenants de vos structures (artistes, technicien.nes) ;
- Les deux représentations final seront gratuites pour le public
- Les activités menées sont sous la responsabilité de l'intervenant ainsi que le matériel éventuellement mis à disposition par la Ville de Grenoble. Il devra être assuré par vos soins du début de la mise à disposition jusqu'à sa restitution (présentation attestation de responsabilité civile).

Participation financière

À titre indicatif, l'estimation budgétaire de cette prestation est de 4 000€ TTC maximum.

A titre d'information, Les éventuels frais de déplacement et / ou d'hébergement doivent être inclus dans le devis.

5 - Les critères de sélections

- Qualité du répertoire et de la proposition artistique
- Proposition artistique intergénérationnel : les propositions mêlant des enfants, adultes et personnes âgées seront étudiées plus spécifiquement
- Pertinence de la note d'intention par rapport aux attentes pré-citées
- Diversité des cultures et des modes d'expression
- Avoir déjà travaillé avec des personnes âgées
- Professionnalisme des intervenants
- Diversité et parité hommes et femmes
- Coût de la prestation

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres suivants, indiqués avec leur pondération :

- 1 – Budget : 40 %
- 2 – Qualité de la proposition artistique : 40 %
- 3 – Adéquation de la proposition avec les principes de l'événement : 20 %

Focus : Déroulement de l'analyse des offres

La mise en concurrence, au-delà de la vérification de la conformité de votre proposition aux spécifications du cahier des charges, repose intégralement sur ces critères : la qualité de chaque offre est analysée au regard de ceux-ci exclusivement.

À l'issue de la phase d'analyse des offres, une note est attribuée à chaque critère sur la base des pondérations indiquées ci-dessus. Les notes sont ensuite additionnées afin d'obtenir une note sur 100.

Enfin, l'acheteur procède au classement des offres, en fonction des notes obtenues sur 100. Le marché est attribué au premier du classement (sous réserve de la bonne transmission des pièces administratives qui lui sont demandées à cette étape).

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier l'ensemble des offres reçues. L'acheteur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation

Questions en cours de consultation

Vous êtes invité à poser toutes les questions ou émettre toutes les observations qui vous semblent pertinentes, dans un délai raisonnable avant la date limite de remise des offres indiquée plus haut. Ce délai doit permettre éventuellement à l'acheteur de reprendre le cahier des charges si une modification était nécessaire.

En cas de question trop tardive, l'acheteur se réserve la possibilité de ne pas répondre à la question posée.

Dans ce cas, merci de poser vos questions directement par mail à l'adresse suivante : thesdansants@grenoble.fr

6 - Calendrier prévisionnel

- Date de candidature : du 19 août au 30 septembre 2024 9h
- Sélection des projets : du 30 septembre au 4 octobre 2024
- Communication des prestataires retenus : du 7 au 11 octobre 2024
- Date des répétitions : les jeudis 7, 14, 21, 28 novembre et 5 et 12 décembre 2024
- Répétition générale : le 19 décembre 2024
- Date des représentations final : le 20 et 21 décembre 2024

7- Modalités de candidature

Constitution du dossier

- Note d'intention – dossier de présentation du spectacle

- Fiche technique détaillée : comprenant l'ensemble du matériel fournir par l'intervenant, la taille de l'espace souhaitait, et les besoins)
- Devis (comprenant les éventuels frais de déplacement et de logement)
- Vidéo, photo ou autres exemples de présentation de la proposition
- Fiche récapitulative comportant les éléments ci-dessous :

Coordonnées :

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

N° :

Voie :

Code postal et Ville :

SIRET :

N° licence entrepreneur de spectacle vivant :

Mail / téléphone :

Représentant :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Titre du spectacle / de la proposition :

Durée :

- Attestation d'assurance / responsabilité civile de l'année en cours et RIB de banque
- Pour la communication : Site internet, Réseau social et descriptif court de la proposition (200 caractères)
- Tout autre doc

Transmission du dossier :

Envoi du dossier par mail à l'adresse : thesdansants@grenoble.fr au plus tard le 30 septembre à 9h

Objet du mail « Candidature cabaret participatif thés dansants – *titre de la proposition – nom de la cie/structure* »

ATTENTION : L'objet doit obligatoirement être formulé ainsi sous peine d'invalidité

=> à ce titre : afin de simplifier la procédure et pour éviter que votre offre soit potentiellement déclarée irrégulière, je vous prie de vous assurer que votre offre contient les informations nécessaires à l'analyse des critères. **En effet, le choix de l'offre sera effectué uniquement sur le fondement de ces critères.**

Contact :

Alisée PETIT – 06 40 96 92 82 – thesdansants@grenoble.fr